



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 10 juillet 2023

Nombre de membres du conseil : 46

Quorum : 24

En exercice : 46

Présents à la réunion (à l'ouverture) : 38

Date convocation : 04/07/2023

Pouvoirs de vote : 3

Date d'affichage : 04/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°79-2023 – Interventions Techniques
Modification du tableau de classement des voies communales
d'intérêt communautaire. Commune de Damazan

Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Préfecture : 27 JUL. 2023

Publication : 27 JUL. 2023

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise			X	Pouvoir à MELON Christophe		
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X			Arrivée à 17h45 – délibération 72-2023		
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte			X	Pouvoir à PEDURAND Michel		
PEDURAND Michel	X						
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X			Arrivée à 17h45 – délibération 72-2023		
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X			Arrivée à 17h45 – délibération 72-2023		
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie			X	Pouvoir à BOE Jean-Marie		
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne			X	Suppléée par GIBRAT Alain		
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X					

NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale	X		Arrivée à 17h45 – délibération 72-2023	
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH D'AGENAIS	MAILLE Alain		X	Suppléé par RAFFAELLO Thierry	
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick				X
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X			
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X	Suppléé par FONTANILLE Pierre	
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
<i>Soit, pour cette séance :</i>			42	3	1

A été nommée Secrétaire de séance : Mme BUGER

Délibération n°79-2023 – Interventions Techniques
Modification du tableau de classement des voies communales
d'intérêt communautaire. Commune de Damazan

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture :
Publication :

Exposé des motifs :

Dans le cadre des opérations d'acquisition/cession des terrains situés sur la commune de Damazan, il est proposé de sortir une partie des voies communales n° 203 et 205 de l'inventaire communautaire afin de permettre à la commune de déclasser ces parties de voies communales selon la procédure en vigueur pour pouvoir ensuite envisager de les céder à la SEM 47 dans le cadre de la concession ZAE 2 de la Confluence. Les zones concernées sont (en vert sur la carte ci-dessous) :

VC 203 : en partant de l'autoroute, du point à 290m au point à 401 m

VC 205 : en partant de la VC 203, du croisement avec la VC 203 au point 119m.

Ces zones sont intégrées dans le périmètre de la ZAE 2 de la Confluence et seront commercialisées pour des projets d'entreprises.

Une nouvelle voie sera créée pour assurer la continuité des voies.



Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence en matière de création, aménagement et entretien de la voirie,

Vu la délibération n° 09-2021 du 25 janvier 2021 portant sur le tableau de classement des voies communales d'intérêt communautaire de la commune de Damazan,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

45 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

1. **Modifie** le tableau de classement des voies communales d'intérêt communautaire de la Commune de Damazan par le retrait d'une partie de :
 - la VC 203 : en partant de l'autoroute, du point à 290m au point à 401 m
 - la VC 205 : en partant de la VC 203, du croisement avec la VC 203 au point 119m.
2. **Dit** que la convention de mise à disposition des voies sera modifiée en conséquence par avenant,
3. **Dit** que la commune de Damazan doit également modifier son tableau de classement de la voirie communale,
4. **Autorise** le Président à signer tout document afférent à cette délibération.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Michel MASSET



La secrétaire de séance,
Nathalie Buger

